

La Gazette de Saint-Martin

Numéro 3 - juin 2009



Bienvenue aux cigognes qui, cette année encore se sont délocalisées à Saint-Martin aux Chartrains pour agrandir leur famille. Il paraît même qu'elles auraient livré un petit colis sur notre commune ...

"LE MOT DU MAIRE"

Une année s'est écoulée depuis la publication du premier numéro de notre Gazette.

Nous nous efforçons de rendre ce petit journal semestriel attrayant .et nous sommes à votre écoute si vous souhaitez que d'autres thèmes soient abordés.

Un bon sujet pour les devoirs de vacances : les copies sont à rendre pour la rentrée !

Bon été à Saint Martin !

Françoise DELASALLE

Des randonneurs à Saint-Martin :



Le 15 mars dernier, sous un soleil aux allures printanières, une cinquantaine de randonneurs venus de Touques ont découvert notre commune et ses alentours. Un parcours de 13 kms les a menés du parking bourg aux allées forestières surplombant St Martin, avec une pause culturelle à l'église, dont les portes avaient été ouvertes pour l'occasion. Une petite page d'histoire sur les origines de la commune et son patrimoine religieux a été relatée au groupe. Après cette détente culturelle, le groupe de randonneurs a arpenté les sentiers forestiers, tout en se disant qu'il fait vraiment BON VIVRE A SAINT- MARTIN.

Manifestations

- **Comité des fêtes :**

Le 21 décembre 2008, les anciens et les enfants ont assisté à l'arrivée du Père Noël en calèche avec une hotte chargée de chocolats et de paniers surprise. Un spectacle sur le thème du cirque leur a été offert par la municipalité et le Comité des Fêtes puis pour clôturer cet après midi festif, un goûter de Noël leur a été servi.



Le 26 mai dernier, la fête des voisins s'est déroulée à la salle des fêtes autour d'un pot offert par le Comité des Fêtes. Beaucoup de monde est resté dîner dans une ambiance conviviale. Cette soirée a permis aux habitants de se rencontrer et d'échanger. Merci aux organisateurs.



Les prochaines dates à retenir sont :

- 23 août 2009 : Journée champêtre :
- 13 septembre 2009 : Vide grenier
- 24 octobre 2009 : Dîner à thème
- 5 décembre 2009 : Téléthon et bourse aux jouets
- 13 décembre 2009 : Arbre de Noël

- **Exposition FNACA :**



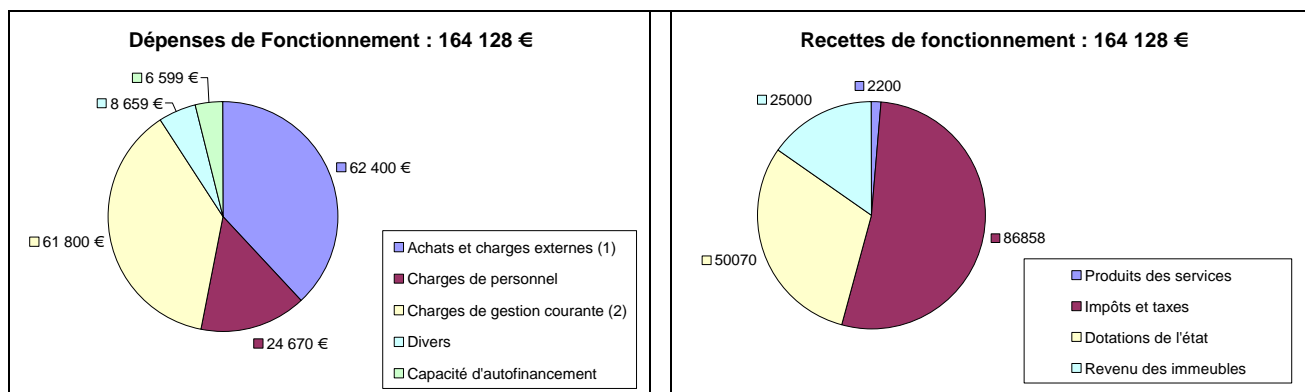
Une exposition organisée par le comité local de la FNACA sur la guerre d'Algérie depuis le début de la colonisation jusqu'au jour de l'Indépendance a eu lieu du 3 au 5 avril à la salle des fêtes de St Martin. Cent cinquante personnes venues des environs ont contribué au succès de cette exposition itinérante. Ce fut l'occasion de transmettre le devoir de mémoire aux générations futures.

- **Repas des anciens :**

« L'Auberge de la truite » a servi de cadre au Centre communal d'action sociale pour inviter ses aînés de soixante-cinq ans et plus. Ce repas d'amitié a permis de mettre à l'honneur les deux doyens : Jeanne Lemée née en 1918 et Robert Bicherel né en 1926. Mme le Maire a sollicité l'aide des jeunes anciens et leurs idées pour relancer les activités du club des anciens.

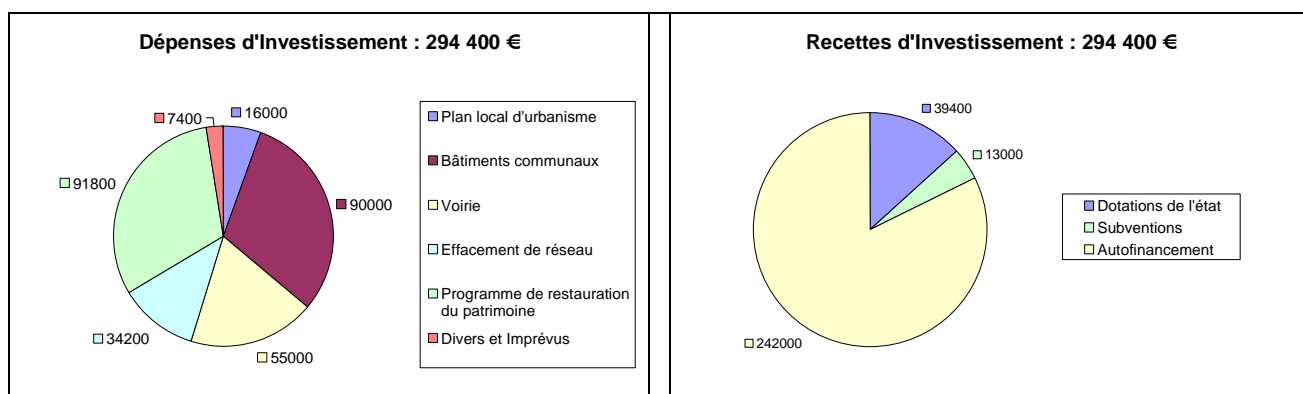


Budget communal 2009



(1) Fournitures, maintenance, entretien, honoraires et frais

(2) Indemnités, participations et subventions versées (dont 33 300 € au SDEC pour l'éclairage public, dépense budgétée antérieurement en Investissement).



Dossiers en cours

- **Voirie** : Les travaux chemin du marais (réfection de la chaussée) et chemin de l'église (réfection de la chaussée, extension de l'éclairage public et effacement du réseau téléphonique) sont programmés et devraient commencer dès le mois de juillet.
- **Eglise** : Une visite du représentant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) a eu lieu le 17 avril pour élaborer, notamment avec la Fondation du Patrimoine, un diagnostic des travaux prioritaires à réaliser sur l'église à titre conservatoire pour sa sauvegarde.
- **Assainissement** : Les documents d'urbanisme qui concernent la commune imposent des contraintes de plus en plus sévères. L'assainissement individuel fait maintenant l'objet de contrôles stricts avec obligation de se mettre aux normes. La Commune a donc décidé de réactualiser l'étude de faisabilité d'un assainissement collectif sur son territoire.
- **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** : Depuis notre réunion publique d'information sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du 27 janvier 2009, des observations et suggestions ont été portées sur le registre mis à votre disposition en mairie à cet effet, pendant la phase de concertation. Le Conseil Municipal a pris connaissance de ces remarques et intègre les réflexions formulées dans ses réunions de travail sur le projet de P.L.U. Parallèlement, un Bureau d'Etudes a été missionné pour réactualiser l'étude de faisabilité d'un assainissement collectif sur notre territoire, conformément au zonage initié par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Fontaine Ruante et approuvé par le Conseil Municipal le 5 mai 2003. Le travail sur les observations formulées ainsi que les conclusions de l'étude de faisabilité nous permettront de préciser nos choix en matière de développement de notre commune. Nous reviendrons vers vous avant la fin de l'année pour vous présenter nos propositions d'aménagement adaptées à ces différents éléments.

A noter sur vos agendas :

- Une collecte de textiles à l'initiative de Blangy-Pont l'Évêque Intercom est programmée. Un camion stationnera sur le parking face à la mairie le mardi 1^{er} septembre de 11h00 à 13h00.
- Une Assemblée Générale du Club des Anciens se tiendra à la rentrée pour décider de son avenir. La date vous sera communiquée ultérieurement.

Travaux d'été

Jardinage / Bricolage :

Un nouvel arrêté préfectoral en date du 21 août 2008 relatif à la lutte contre les nuisances sonores réaffirme notamment que tous travaux tels que des travaux de bricolage, de **jardinage** effectués à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif en quelque endroit que ce soit, **ne peuvent être effectués que de :**

8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus,
9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis,
10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Déchets verts :

Les « déchets verts » (éléments issus de la tonte de pelouse et taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage...) seront de préférence conduits à la déchetterie de Pont l'Évêque ou compostés. En effet le règlement sanitaire départemental en interdit le brûlage à l'air libre (Article 84 du règlement sanitaire départemental).

La Mairie

La Mairie est ouverte au public les lundis et jeudis de 18h à 19h30.

Le secrétaire de Mairie est Mr Philippe LHERONDEL.

Tél : 02 31 65 21 37

Fax : 02 31 64 82 85

En dehors des permanences, Mme le Maire peut vous recevoir sur rendez-vous le mardi matin et le jeudi après-midi.

E-Mail : st-martin-aux-chartrains@wanadoo.fr

Site Internet : <http://smac14.fr>

Etat civil

Naissances :

- Charlotte CHRETIEN--GROULT, fille de Alain GROULT et Marie-Line CHRETIEN le 20 avril 2008

Mariages :

- Olivier BOULETOUX et Jessica DELPIERRE le 16 mai 2009

Décès :

- Thérèse HALLEY le 11 janvier 2009
- Huguette BICHEREL née YVERMOGEO le 25 février 2009



Vous n'êtes pas encore client ?
Essayez-le !

Nous vous offrons un aller-retour gratuit tous les 30 voyages effectués.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez sans doute entendu parler des **TAXIBUS du CALVADOS**, le service de transport sur réservation mis en place dans votre commune de

SAINT MARTIN AUX CHARTRAINS

Pourquoi ne pas essayer ce service de transport sur réservation puisqu'il a été mis en place spécialement pour vous rendre service ?

Comment réserver un Taxibus : rien de plus simple...

- ❶ Appelez **INFOLIGNE** au plus tard la veille de votre déplacement **avant 17h30**,
- ❷ Votre réservation est enregistrée et confirmée par un opérateur,
- ❸ Un **TAXIBUS** vient vous chercher chez vous et vous reprend à l'arrêt **BUS VERTS** convenu aux heures de rendez-vous fixées,
- ❹ Vous achetez votre titre de transport à bord du taxi uniquement

Pour vous rendre à	Jours de fonctionnement	Horaire de fonctionnement	Tarif*
PONT-L'EVÊQUE	Lundi et Vendredi	9h30 à 16h00	2.05 €

***Tarifs valables jusqu'au 1^{er} juillet 2009**

Appelez notre centrale INFOLIGNE dès aujourd'hui :

N°Azur 0 810 214 214
PRIX APPEL LOCAL

Ouverte de 7h00 à 20h00 du lundi au samedi





**Compagnie de gendarmerie
départementale de DEAUVILLE**

Rue du Perré - BP 76600-
14803 DEAUVILLE CEDEX
Tél : 02.31.14.30.45
Fax : 02.31.14.30.42

Le Chef d'escadron Jean-Marie De SAINT AUBERT

Madame, monsieur, mademoiselle,

la compagnie de Deauville dont vous dépendez en association avec votre **Maire** tient à attirer votre attention sur un phénomène, plutôt circonscrit, de vols dans des résidences mais qui eussent pu assez largement être évité si de simples mesures de protection et de prudence avaient été mises en oeuvre. Je suis bien conscient que notre circonscription est particulièrement privilégiée en matière de délinquance, et la Gendarmerie espère y contribuer pleinement, mais cela n'exclut en aucune façon l'éventualité de la commission de ces actes. Pour cela des mesures simples permettent de se prémunir contre la plupart des vols qui sont majoritairement des phénomènes d'opportunité.

A cet effet vous disposez de deux types de moyens:

Passifs:

lorsque vous sortez assurez vous, même pour un laps de temps très court, que vos portes et vos fenêtres soient fermées. Cela peut paraître exagéré mais une bonne partie des vols que nous sommes amenés à constater se commettent pendant des absences brèves et parce que les habitants n'ont tout simplement pas fermé leur porte.

En cas de démarchage à domicile si vous n'avez pas pris de rendez-vous n'ouvrez pas votre porte et demandez le numéro « siret » de l'entreprise et les papiers d'identité et professionnels de la personne présente. En cas de doute faites le **17** et nous arriverons dans les plus brefs délais pour nous assurer de l'identité de ce « commercial ».

En cas d'intervention des Gendarmes ou de la Police, des doutes peuvent apparaître sur l'identité des intervenants, assurez vous qu'ils disposent d'une carte professionnelle et le cas échéant faites le **17** ou le Centre Opérationnel et de renseignement de la Gendarmerie pourra vous affirmer ou vous infirmer leur identité. Pour la Gendarmerie il suffit souvent de voir si vos interlocuteurs disposent d'un véhicule sérigraphié pour avoir la conviction qu'il s'agit bien de militaires de la Gendarmerie.

Actifs:

L'été, mais aussi généralement, ne vous laissez jamais abuser par les personnes vous démarchant pour des travaux divers souvent non déclarés, donc illégalement effectués, et dont vous ne pourriez vous assurer de leurs achèvement. De plus en cas d'accident du travail vous seriez pécuniairement et pénalement responsable de ce qui peut arriver à ces travailleurs occasionnels. En fin et surtout ces personnes ont souvent des visées malhonnêtes et ne sont là que pour repérer les lieux avant de commettre des forfaits souvent un ou plusieurs mois après leur passage. Si vous êtes en face de ce type d'individus refusez qu'ils s'introduisent chez vous et relevez la plaque, la couleur, la nature et la direction prise par ce véhicule.

En cas de mouvements suspects de véhicules inconnus et de personnes autour des habitations n'hésitez pas à appeler les brigades ou faites tout simplement le **17** pour le signaler

et que nous vous envoyons au plus tôt une patrouille pour s'assurer de l'identité de ces personnes.

Ces mesures simples et citoyennes, dont l'anonymat peut être garanti sont l'assurance pour la communauté d'une garantie de sécurité et de dissuasion pour les malfaiteurs qui sauront que telle ou telle partie du territoire ne leur offre pas les garanties d'impunité nécessaire à la perpétration de leurs méfaits

Je vous prie, Madame, Mademoiselle, Monsieur de croire en l'expression du profond dévouement de l'ensemble des militaires de la compagnie de Gendarmerie de DEAUVILLE.